

SESSION DE FORMATION

Mener une évaluation croisée

Une session pour quoi?

L'évaluation croisée est une manière de mener l'évaluation d'un programme/projet. En quoi consiste-t-elle par rapport à une évaluation « classique » ? Quels sont ses avantages ? Ses limites ? Comment la mettre en place de façon opérationnelle ?

Cap Rural propose une session de formation pour se familiariser avec les principes de l'évaluation croisée, dans l'objectif :

- → De savoir définir dans quels cas utiliser cette méthode
- → De comprendre ses avantages et ses limites
- → De repartir outillé pour monter un tel dispositif de façon légère et opérationnelle sur son territoire

Une session pour qui?

→ Une formation pour les agents de développement rural en lien avec l'évaluation de programmes/projets en Auvergne-Rhône-Alpes. Attention, cette session n'est pas adaptée pour travailler l'évaluation croisée d'actions thématiques ponctuelles.

Au programme

Apports théoriques et illustratifs sur l'évaluation croisée

- → Cadrage d'ensemble des concepts et notions de base de l'évaluation
- → Spécificités de l'évaluation croisée : pourquoi choisir l'évaluation croisée, ce qui relève du commun ou non, écueils à éviter, pilotage, moyens et outils utilisés...
- → Illustrations à partir d'exemples et temps d'échanges

Élaborer un dispositif léger d'évaluation et construire des outils communs

- → Temps de travail en sous-groupe à partir de cas concrets
- → Mise en commun et échanges

Méthode pédagogique

Cette session de formation sera construite sous forme d'alternance entre apports théoriques et mise en pratique pour outiller les participants et les mettre en situation.

Qui intervient?

- → Anne DESGREE, directrice d'études associée au bureau d'études EPICES, socio-économiste et évaluatrice de politiques publiques
- → Nelly MARREL, chargée de mission Europe et développement rural, Cap Rural

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNERHÔNE-ALPES
L'Abreit
L'Abre

En pratique

- \rightarrow 9 décembre 2021 de 9h à 17h à Lyon
- ightarrow 15 participants maximum. Date limite d'inscription : 22 novembre 2021
- → Participation soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural (télécharger le bulletin de cotisation)
- → Contact : Nelly Marrel, 06 77 83 12 76, europe.devrural@caprural.org